Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 3

Artikel: Eintrè vesins
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-197985

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

» C'est ici que la bassinoire se présente victorieuse ; c'est du bien-être qu'elle communique, de la chaleur qu'elle répand, c'est de ses flancs, enfin, que peuvent sortir de belles et grandes choses, de nobles et sublimes pensées. »

Les dangers de la voilette pour le nez des dames.

Loin de garantir la fraîcheur du teint, dit M. Rosenbach, un médecin de Berlin, bien connu, la voilette le compromettrait ; elle ferait rougir le nez et les pommettes et engendrerait la couperose de la face, à laquelle il n'y a guère de remède. M. Rosenbach avait remarqué que beaucoup de jeunes et jolies femmes habituées à porter des voilettes finissaient par avoir le nez rouge et présentaient des plaques coloriées aux pommettes. Il en chercha la cause et finit par se convaincre que c'était la voilette qui était précisément la cause du mal.

Quelque fin que soit le tissu, il n'en exerce pas moins une compression des points sur lesquels il s'appuie. La pointe du nez se déforme, s'aplatit, s'élargit et, à la longue, la déformation devient persistante. D'un autre côté cette compression vide les capillaires de la pointe du nez et en refoule le sang au-dessus et sur les côtés. Cet état s'exagère si l'on entre, sans retirer la voilette, dans une atmosphère chaude, car le sang afflue davantage à la peau. Les vaisseaux du nez et des narines ont des parois très faibles et, par suite de cette congestion, ils restent dilatés.

Le nez est la partie du visage la plus exposée, et les effets signalés y marquent plus qu'ailleurs leur empreinte. Cependant les mêmes stigmates s'observent aussi sur les joues, où les veinules dessinent aussi des lignes rouge foncé.

Et voilà comment naît la couperose. Aussi M. Rosenbach interdit-il le port de la voilette à toute sa clientèle féminine. Celle-ci obéit-elle ? C'est une autre affaire !

En résumé, la voilette peut être portée, mais au-dessus du nez. Personne de nous ne s'en plaindra. Rien de joli comme une voilette à demi soulevée. M. Rosenbach pourrait bien avoir raison. Soulevez à moitié, mesdames... ou la couperose. Décidément il a raison M. Rosenbach.

(Extrait d'un article de M. de Parville, dans les *Annales politiques et littéraires.*)

Nous lisons dans un journal français :

« Il est mort dernièrement à l'asile des aveugles de Lausanne un pensionnaire de cet établissement qui était sourd, muet et aveugle. Sous l'empire de cette triple infirmité, ses facultés avaient acquis un développement inouï, et la reine d'Angleterre n'avait pas craint, une fois, de le faire venir jusqu'à Londres pour admirer ce curieux cas d'excessive sensibilité.

» A la trépidation du sol, il savait, à Lausanne, que les cloches sonnaient à Morges, soit à plus d'une lieue de distance. Au déplacement de l'air, il sentait que quelqu'un approchait de lui. Au toucher, il reconnaissait des taches sur ses vêtements et savait fort bien les enlever, de même qu'il raccommodait parfaitement ses habits. Il avait fabriqué un merveilleux engin composé de plusieurs boules s'emboîtant les unes dans les autres et s'ouvrant chacune par un secret spécial. Ce curieux infirme est mort octogénaire. »

Il s'agit évidemment de l'aveugle Edouard Meystre, mort en mars de l'année dernière.

L'art dentaire au Japon. — Le dentiste japonais est d'une habileté extraordinaire : il arrache les dents avec les doigts, sans le secours d'aucun instrument. Pour cela, il saisit adroitement la tête de son client à l'angle maxillaire, de manière à ce que la bouche soit forcée de rester ouverte ; puis avec le pouce et l'index de l'autre main il arrache, quand le cas se présente et dans l'espace d'une minute, cinq, six et sept dents de la bouche du patient, sans que celui-ci puisse fermer la bouche, même une seule fois !

Quelque incroyable que la chose puisse paraître, elle s'expliquera tout naturellement quand on saura de quelle manière les dentistes japonais sont préparés à l'exercice de leur art.

Sur une planche de bois tendre sont creusés des trous et dans ces trous l'on enfonce des chevilles ; puis cette planche est placée par terre et l'apprenti dentiste doit alors, avec le pouce et l'index de la main droite, saisir et arracher les chevilles l'une après l'autre, sans que la planche soit ébranlée.

Cet exercice recommence plusieurs fois avec des planches de sapin, des planches de chêne, et enfin d'un bois plus dur, et, chaque fois les chevilles sont plus solidement enfoncées. Quand il triomphe de la dernière épreuve, il est mûr pour l'exercice de son art.

L'habit d'arlequin. — Nous ne sommes pas encore si éloignés des fêtes de l'an et de ses bals masqués pour qu'on ne lise pas avec intérêt la curieuse origine de l'habit d'arlequin, fait de morceaux de toutes couleurs.

A Bergame, petite ville d'Italie, nous raconte l'almanach Vermot, vivait un enfant pauvre et studieux, nommé Arlequin. Il était aimé de tous ses petits camarades d'école, et comme la coutume était de donner aux enfants un habit neuf le jour du carnaval, chaque bambin parlait de son costume bien avant la fête, en vantait les couleurs et la beauté.

« Et toi, Arlequin, s'écria l'un d'eux, as-tu choisi le tien ?

— Hélas ! non, répondit-il, mes parents sont pauvres, ils ne peuvent rien me donner.

— Qu'à cela ne tienne, tu en auras un des nôtres dès demain.

Et chacun d'apporter, le jour suivant, un morceau de drap et de présenter son offrande. Mais quelle bigarrure dans ces dons ! Ils en furent tous confus, tellement les couleurs étaient disparates.

— J'en ferai un costume quand même, leur dit Arlequin ; à mardi prochain, mes amis !

Ce jour-là, l'enfant paraît étrangement bariolé : le rouge, le noir, le jaune et le vert tranchent sur tout le corps. Le visage couvert d'un masque noir, et armé d'un sabre de bois, il parcourut la ville, sautant, dansant, lançant mille lazzis dans son entrain plein de gaîté. La mode se propagea au loin. Un nouveau costume de carnaval, un nouveau rôle venait d'être créé.

Eintrè vesins.

Borcâ et Niollon sont dou bons païsans et ein mimo teimps dou bons vesins, coumeint y'ein a onco prâo pè châotre. Lâo duès carraïès sè trâovont drâi vis-à-vis d'ein face et n'ia què la tserraira que lè séparè, se bin que lè dzenelhiès à Borcâ vont grevattâ su lo fémé à Niollon et lo pâo et lè pudzenès à stuce s'ein vont farfouilli su la courtena à Borcâ ; quiet l'est vice-renversa, coumeint on dit.

Sè font ti lè serviço que poivont et se Borcâ a fauta dè drobllià, hardi ! va sailli dè l'étrabllio l'hégâ à son vesin et quand Niollon a fauta dè la grant'étsila âobin d'oquiè d'autro, l'est Borcâ que le l'âi prêtè. Quiet, vivont coumeint dou bons frarès et sont dè respettâ âo velâdzo ; assebin l'ont bin fe dè lè fourrâ ti dou dein la municipalità.

Mâ se s'accordont dinse destra bin, l'âi a tot parai on afférè su quiet ne sont jamé d'accoo et l'est su cllia tsancra dè politiqua, kâ Borcâ, qu'est dâo parti dâo syndico, est libériau et Niollon, que prèdzo po clliâo à l'assesseu, est radicau, don on rodzo.

Ne tegniont ni l'on ni l'autro dâi papai tantqu'à l'an passâ io Borcâ a fé à son vesin, que ne poivant pas restâ dinse, ora que l'étiont municipau, et que faillâi s'abounâ à oquiè po ne perein êtrè d'obedzi d'allâ liairè lè gazettès pè la pinta.

— Attiuta, se l'âi dese, mè, ne vu pas preindrè cllia *Revua* po cein que lo syndico n'ein vâo pas ourè dévezâ ; mâ tè, que te vôtè avoué l'assesseu, tè faut la preindrè et mè, m'abounéré âo *Nouvellistre* et no no passéreint ti lè dzo tsacon noutrès papai, dinse on vâo bin poâi sè mettrè âo correint dè tot ; lè dou papai sè caiont prâo soveint, mâ on s'ein fot, ora estou d'accoo ?

— Bin se te vâo, l'âi repond Niollon, mâ l'âi a oquiè que te ne sondzè pas et que ne sarâi pas justo : mè foudrâi payi la *Revua* et tè lo *Nouvellistre*, que cottè la maiti mein, tè faut êtrè dè bon compto, portant.

— Oh ! por cein, fe Borcâ, on vâo prâo s'arreindzi, on sè jamé medzi tantqu'ora, qu'ein dis-tou ? Fâ pi veni ton papai et mé lo min !

— Et bin ! va que sai de !

Cauquiès dzo après, Niollon avâi don la *Revua* et Borcâ lo *Nouvellistre* et quand l'aviont botsi lâo z'ovradzo et que l'aviont liai tsacon lo sin, lè sè tsandzivant, que cein allâvè rudo bin.

Adon, quand l'uront ti dou reçu pè la pousta lo reimbou po clliâo gazettes, l'ont décidâ dè raglliâ compto, coumeint l'aviont de.

Borcâ s'ein va don tsi Niollon et l'âi fe :

— Lo *Nouvellistre* m'a cottâ houit francs et cauquiès centimes et tè, dierro as-tou payi po la *Revua?*

— Dozè francs et cauquiès centimes ! dese Niollon.

— Et bin, lè centimes on s'ein fot : Dozè et houit font veingt, la maiti po tsacon fâ dix, tè redâivo don dou francs ?

— Coumeint, dou francs ? mé qu'é payi doze et tè fenameint houit, n'est don pas dou francs, mâ quatro que mè revint ! dese Niollon.

— T'as ma fai réson ! mâ, mè seimbllià vè... oh ! n'est què justo, houit et quatro font bin doze, coumeint t'as payi ; et bin, tai, lè vouaiquie !

Et l'est dinse que Borcâ, lo ristou, a payi la *Revua* et Niollon, lo radicau, le *Nouvellistre ;* mâ n'est pas tot, et vouaiquie coumeint dou bons vesins sâvont adé s'arreindzi :

— Sâ-tou quiet ? fe Niollon ein fourreint lè quatro francs dein son bosson dè gilet, se, avoué cé ardzeint, on allâvè medzi on fédze dè vé sta nè à la pinta, sein rein derè à noûtrès fennès ?

— Su d'accoo, et on porrâi férè bin pe mau !

Et l'est cein que l'ont fé.

Une amusante faute d'ortographe. — C'était vers 1868. A la porte du cabinet d'un membre du ministère français se tenait chaque jour un sapeur de planton. Ce sapeur allait tous les jours, et par permission spéciale, déjeuner à la caserne. Or le régiment auquel appartenait ce planton partit tout à coup sous d'autres cieux, et un autre sapeur vint remplacer son collègue dans l'antichambre ministérielle.

Seulement, comme celui-ci n'avait reçu aucune permission de s'absenter, comme d'un autre côté, aucune gamelle réparatrice ne se montrait à l'horizon, à l'heure du déjeuner, et qu'il crevait littéralement de faim, il se servit, pour quitter son poste, d'un stratagème conci-